



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**245^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE**

SAC-171103

Le 3 novembre 2017

de 8 h 30 à 11 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-171103



SAC-171103

UNIVERSITÉ DE MONCTON

245^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 novembre 2017

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	Robert Levesque	Edmundston
Marie-France Allain, étudiante	Shippagan	Karine McLaren	Moncton
Julie Arsenault, professeure	Moncton	Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Christine C. Paulin, professeure	Moncton
Nicolette Belliveau, étudiante	Moncton	Gilles C. Roy, doyen	Moncton
Yves Bourgeois, doyen	Shippagan	André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton	Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Chantal R. Brun, professeure	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Andrea Cabajsky, professeure	Moncton		
Natalie Carrier, doyenne	Moncton		
Olivier Clarisse, professeur	Moncton		
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston		
Marianne Cormier, doyenne	Moncton		
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Sébastien Deschênes, doyen	Moncton		
Fernand de Varennes, doyen	Moncton		
Yahia Djaoued, professeur	Shippagan		
Jean-Jacques Doucet, directeur général de l'Éducation permanente	Moncton		
Jacques-Roch Gauvin, étudiant	Moncton		
Mathieu Lang, professeur	Moncton		
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton		
Caroline P. LeBlanc	Moncton		
Nicolas Lecomte, professeur	Moncton		
Monique Levesque, professeure	Moncton		

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Marc Angers	U de M
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Jacques Paul Couturier, vice-recteur	Edmundston
Teréz Rétfalvi, professeure retraîtée	Moncton
Jean-François Richard, vice- recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales	U de M
Edgar Robichaud, vice- recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Pascal Robichaud, registraire	Moncton
Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan

Personnes excusées : Pandurang V. Ashrit, Slimane Belbraouet, Marthe Brideau, Anne Charron, Omer Chouinard, Pierrette Fortin, Francis LeBlanc, Gervais Mbarga et Daisy Mercure

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE	4
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5. CORRESPONDANCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-170825	4
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-170825	5
8.1 Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32	5
8.2 Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)	5
8.3 Modifications au document-cadre de l'Éducation permanente.....	6
8.4 Autres	6
9. NOMINATIONS	6
9.1 Comité de sélection des grades honorifiques	6
10. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION.....	7
10.1 Évaluation du programme de Maîtrise ès arts – littérature canadienne comparée	7
10.2 Évaluation des programmes en philosophie	8
10.3 Évaluation des programmes en sociologie	8
11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	9
11.1 Abolition du Baccalauréat en science infirmière pour infirmière et infirmier immatriculé.....	9
11.2 Modification au règlement 8.5.3 – Barème de conversion	9
11.3 Résolutions transmises pour information.....	10
12. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES.....	10
13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	10
14. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS	11
15. AFFAIRES NOUVELLES.....	11
16. PROCHAINE RÉUNION.....	11
17. CLÔTURE.....	11

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	12
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	37
ANNEXE 3 : Documents.....	38
Document A : Ordre du jour adopté.....	A(1-2)
Document B : Politique sur la codirection de thèse.....	B(1-10)
Document C : Lettre de la FESR - Règlement sur le plan de cours aux cycles supérieurs.....	C(1)
Document D : Modifications au document-cadre de l'Éducation permanente.....	D(1-8)
Document E : Nominations.....	E(1-3)
Document F : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification.....	F(1)
Document G : Rapport du Comité des programmes.....	G(1-11)

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/rectorat/sac>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE (245^e séance)

8 h 30 : Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il nomme les personnes excusées, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il nomme Teréz Rétfalvi, Jean-François Richard et Pascal Robichaud scrutateurs. L'heure de clôture de la réunion est fixée à 16 h 30.

Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Sénat académique, soit Robert Levesque, professeur au Campus d'Edmundston, et Karine McLaren, professeure à la Faculté de droit.

2. PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Le recteur et vice-chancelier indique que le processus pour trouver un président ou une présidente d'assemblée n'est pas encore complété.

Le recteur agira comme président d'assemblée.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Selon la secrétaire générale, tout est en règle.

5. CORRESPONDANCE

Aucune.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

Modifications :

- la rubrique 8.1 est pour Information;
- la rubrique 8.2 est pour Décision.

R : 01-SAC-171103

Jean-François Thibault, appuyé par Gilles Roy, propose :

« Que l'ordre du jour SAC-171103 soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

Pour : 30

Abstention : 1

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-170825

Corrections :

Page 4, point 1, troisième paragraphe, il faut lire « Faculté des sciences de la santé et des services communautaires ».

Page 5, point 8.3, il faut remplacer le mot « Affaires » par le mot « associations ».

Pages 9 et 10, il faut bien écrire le mot « Abstention » aux rubriques 12.2, 12.3, et 13.2.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-170825 (suite)**R : 02-SAC-171103**

Yves Bourgeois, appuyé par Sébastien Deschênes, propose :

*« Que le procès-verbal SAC-170825 soit adopté tel qu'il a été modifié. »*Vote sur R02 Pour : 29 Abstention : 3 Contre : 0 **ADOPTÉE****8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-170825****8.1. Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32**

Voir le Document B, p. 1-10

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) rappelle que le Sénat académique avait demandé que l'on précise davantage les modalités de codirection de thèse et que l'on apporte les modifications nécessaires aux règlements universitaires 31.3. et 32.4. Le VRER explique que la FESR a retravaillé le dossier et propose dans un premier temps une nouvelle politique et, dans un deuxième temps, aucun changement aux règlements.

Il présente la nouvelle politique portant sur la codirection de thèse. Il rappelle que la codirection a pour objectif principal l'adjonction d'une expertise supplémentaire à la direction de thèse. La codirection peut être assurée par toute personne à l'emploi de l'Université de Moncton à titre régulier ou non, qu'elle soit membre de l'Assemblée de la FESR ou non, qui occupe l'un des rangs professoraux et qui détient un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme faisant l'objet de la codirection. Notons également que tout professeur associé de l'Université de Moncton peut codiriger une thèse. En note de bas de page, notons que les personnes pour qui l'obtention du doctorat est une condition encore non satisfaite de la régularisation de leur contrat ne peuvent pas codiriger une thèse.

Le VRER explique qu'il s'agit d'un dossier pour information puisque la politique en tant que telle relève de la FESR.

Plusieurs points sont soulevés, dont les suivants :

- La note de bas de page numéro 1 est contradictoire avec la première puce de l'article 2 de la politique.
- Les professeures et professeurs de la Faculté de droit ne sont pas tous des membres de la FESR. Le changement affecte le nombre de professeurs pouvant diriger des thèses.
- Il serait bien d'avoir un gabarit de convention aux codirections.

Un long débat s'ensuit. Les commentaires du Sénat académique seront remis à la FESR pour un suivi. Le dossier doit revenir au Sénat académique pour information.

Le débat est présenté dans la transcription du Sénat académique.

Suivi : Faculté des études supérieures et de la recherche**8.2. Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)**

Voir le Document C, p. 1

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente la position de la FESR au sujet d'un règlement portant sur le plan de cours aux cycles supérieurs. Le conseil de la FESR juge que les dispositions prévues dans *l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants* suffisent à encadrer les exigences relatives au plan de cours aux cycles supérieurs.

8.2. **Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)** (suite)

Plusieurs membres du Sénat académique manifestent un désaccord avec cette position. Le débat est présenté dans la transcription de la réunion.

Au final, les commentaires des membres du Sénat académique seront remis à la FESR pour un suivi. Le dossier reviendra au Sénat académique pour information ou décision.

Suivi : Faculté des études supérieures et de la recherche8.3. **Modifications au document-cadre de l'Éducation permanente**

Voir le Document D, p. 1-16

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que ce dossier a déjà été présenté au Sénat académique. À la suite de la présentation, il avait été convenu que le document fasse l'objet d'une consultation auprès des associations professorales. Cette consultation a eu lieu. Quelques réactions ont mené à des modifications.

Notons que l'Éducation permanente change de nom. Elle sera connue dorénavant comme étant la Formation continue.

Le débat est présenté dans la transcription. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 03-SAC-171103

André Samson, appuyé par Jean-Jacques Doucet, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications apportées au document-cadre de l'Éducation permanente. »

Vote sur R03 Pour : 28 Contre : 1 ADOPTÉE

8.4. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

9. NOMINATIONS9.1. **Comité de sélection des grades honorifiques**

Voir le Document E, p. 1-3

R : 04-SAC-171103**Mises en candidature :**

Claudine Auger Proposée par Andrea Cabajsky

Lacina Coulibaly Proposé par Hector Adégbidi

Yves Bourgeois Proposé par Sébastien Deschênes

Vote par scrutin secret

Scrutateurs : Pascal Robichaud et Teréz Rétfalvi

Claudine Auger est élue membre du Comité de sélection des grades honorifiques.

9.1. Comité de sélection des grades honorifiques (suite)

R : 05-SAC-171103

Mathieu Lang, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

10. **RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION**

Voir le Document F, p. 1

10.1. Évaluation du programme de Maîtrise ès arts – littérature canadienne comparée

R : 06-SAC-171103

André Samson, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que les responsables des programmes de cycles supérieurs en littérature, de concert avec les responsables du programme de maîtrise en littérature canadienne comparée, étudient la possibilité de modifier certains objectifs et contenus de cours LITT afin de mieux répondre aux besoins du programme de maîtrise en littérature canadienne comparée.

RECOMMANDATION 2

Afin d'améliorer la pérennité du programme, que les responsables du programme identifient des moyens d'accroître la participation du corps professoral du Département d'anglais et du Département d'études françaises dans l'encadrement des thèses en littérature canadienne comparée.

RECOMMANDATION 3

Que les responsables du programme voient à tisser des liens plus serrés avec la Chaire de recherche du Canada en études acadiennes et milieux minoritaires afin d'élargir l'éventail des thématiques des thèses en littérature canadienne comparée.

RECOMMANDATION 4

Que les responsables du programme étudient les possibilités de collaborations avec des professeures et des professeurs de littérature d'autres universités de l'Atlantique afin d'élargir l'éventail des thématiques des thèses en littérature canadienne comparée.

RECOMMANDATION 5

Que les responsables du programme développent des occasions pour réunir les étudiantes et les étudiants dans le cadre d'activités d'apprentissage formelles et informelles (ex. travaux collaboratifs dans le cadre de séminaires, discussions informelles, présentations).

RECOMMANDATION 6

Que les responsables du programme examinent la possibilité de développer un programme de 2^e cycle sans thèse et de plus courte durée en littérature canadienne comparée afin de répondre à des besoins de formation différents du programme actuel.

10.1. **Évaluation du programme de Maîtrise ès arts – littérature canadienne comparée** (suite)

RECOMMANDATION 7

Que les responsables du programme, de concert avec la FESR, s'assurent que les étudiantes et les étudiants soient bien informés des sources potentielles de financement.

Vote sur R06

Pour : 30

Contre : 2

ADOPTÉE

10.2. **Évaluation des programmes en philosophie**

R : 07-SAC-171103

André Samson, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« *Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :*

RECOMMANDATION 1

Tel qu'explicité dans le rapport de planification académique du Comité conjoint de la planification, que les programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de Baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) soient redéfinis ou abolis.

RECOMMANDATION 2

Si l'UARD de philosophie et la FASS optent pour la redéfinition de la majeure en philosophie, qu'on s'assure que la banque de cours mette l'emphase sur les problèmes contemporains plutôt que sur des cours très spécialisés.

RECOMMANDATION 3

Que les responsables des programmes de philosophie, en collaboration avec le décanat de la FASS, les décanats des études aux campus d'Edmundston et de Shippagan et le corps professoral de philosophie des trois campus, examinent la possibilité de se partager l'offre des cours de philosophie.

Vote sur R07

Pour : 26

Abstention : 3

Contre : 4

ADOPTÉE

10.3. **Évaluation des programmes en sociologie**

R : 08-SAC-171103

André Samson, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« *Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :*

RECOMMANDATION 1

Que le Baccalauréat ès arts (spécialisation en sociologie) soit aboli et que les responsables du programme étudient la possibilité de développer un programme de majeure avec distinction en sociologie.

RECOMMANDATION 2

Que les responsables du programme considèrent de rendre optionnels les trois cours obligatoires de lectures dirigées (9 crédits) du programme de majeure en sociologie.

10.3. Évaluation des programmes en sociologie (suite)**RECOMMANDATION 3**

Que les responsables du programme étudient la possibilité de créer des programmes de premier cycle (ex. double-majeure) liant la sociologie à d'autres disciplines (ex. criminologie, information-communication, environnement).

RECOMMANDATION 4

Que les responsables du programme voient à ce que le corps professoral de sociologie participe pleinement au programme de maîtrise en études de l'environnement ainsi qu'aux programmes de maîtrise multidisciplinaire en sciences sociales et de maîtrise interdisciplinaire en santé présentement en chantier.

RECOMMANDATION 5

Que les responsables du programme voient à l'intégration d'une composante pratique au programme de majeure en sociologie.

RECOMMANDATION 6

Que les responsables du programme voient à diverses stratégies pour impliquer davantage les étudiantes et les étudiants dans des projets de recherche menés par le corps professoral.

RECOMMANDATION 7

Que les responsables du programme voient à ce que les travaux de recherche en sociologie privilégient les trois axes de recherche prioritaires de l'Université de Moncton, soit la santé, l'environnement et les études acadiennes et milieux minoritaires.

Vote sur R08 Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 3 ADOPTÉE

11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document G, p. 1-11

11.1. Abolition du Baccalauréat en science infirmière pour infirmière et infirmier immatriculé

R : 09-SAC-171103

André Samson, appuyé par Natalie Carrier, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Baccalauréat en science infirmière pour infirmière et infirmier immatriculé. »

Vote sur R09 Pour : 31 Contre : 1 ADOPTÉE

11.2. Modification au règlement 8.5.3 – Barème de conversion

R : 10-SAC-171103

André Samson, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 8.5.3 – Barème de conversion. »

Vote sur R10 Pour : 30 Contre : 1 ADOPTÉE

13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

Notons également que la Chaire de recherche du Canada en administration publique et en gouvernance (niveau 1) a été renouvelée pour une période de sept ans. De plus, la Faculté des sciences accueillera une nouvelle chaire qui sera dirigée par M. Étienne Hébert-Chatelaine.

Le recteur remercie les chercheuses et les chercheurs. Il considère qu'il s'agit là de très bonnes nouvelles pour l'Université.

14. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Plusieurs questions sont soulevées par rapport à la réunion du Conseil des gouverneurs. Les thèmes qui furent discutés sont les suivants :

- Politique sur la violence à caractère sexuel
- Discours du trône
- Financement des universités du Nouveau-Brunswick
- La recherche universitaire
- Formule de financement des universités

15. AFFAIRES NOUVELLES

Le président d'assemblée remercie la professeure Blanca Navarro Pardiñas pour sa participation, pendant plusieurs années, au Sénat académique. En son absence, son certificat de remerciements est remis au vice-recteur du Campus d'Edmundston qui se chargera de lui remettre.

16. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendredi 9 mars à 8 h 30.

17. CLÔTURE

La réunion se termine à 11 h 30.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale

SAC-171103

ANNEXE 1

Transcription de la 245^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 novembre 2017

Disponible sur le portail :

<http://www.umoncton.ca/rectorat/sac>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



SAC-171103

ANNEXE 2

Enregistrement de la 245^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 novembre 2017

**Enregistrement déposé aux
Services des archives de l'Université de Moncton**

Séance enregistrée par

**Michel Couture
Direction générale des technologies
Université de Moncton**



SAC-171103

ANNEXE 3

Documents de la 245^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 novembre 2017

Documents déposés sur le portail :

<http://www.umoncton.ca/rectorat/sac>

